

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**VENTE DE BENNES AMOVIBLES A  
L'ENTREPRISE CHEVALIER TP**

Direction Services Techniques -  
Déchets ménagers VL/CL  
N° 2019-D-434

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- \_ Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- \_ Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la vente de trois bennes amovibles usagées dont les caractéristiques sont les suivantes :

Code benne	N° d'inventaire	Volume	Date de mise en service	Valeur d'achat	Valeur nette comptable	Durée amortissement	Poids
A 0058	DCHET2000REPRI019	30 m <sup>3</sup>	01/01/2000	3 868,70 €	0 €	6 ANS	2350 kg
A 0059	DCHET2000REPRI019	30 m <sup>3</sup>	01/01/2000	3 868,70 €	0 €	6 ANS	2350 kg
A 0009	DCHET2000REPRI019	30 m <sup>3</sup>	01/01/2000	3 868,70 €	0 €	6 ANS	2750 kg

L'entreprise CHEVALIER TP, située 2 route de Rouillac à Hiersac, se porte acquéreur de ces bennes au prix de 130 € la tonne.

**Article 2** – La recette est inscrite au budget déchets ménagers – article 775 – rubrique 812.

**Article 3** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 6 novembre 2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **06/11/2019**  
Publié ou notifié,  
Le **06/11/2019**